



ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DE SPORTS NAUTIQUES

Cahier des Charges

Pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Objet: organisation d'un Concours d'Architectes pour la Salle Multiplexe

ENVSN

1. Contexte du Projet

L'ENVSN (École Nationale de Voile et des Sports Nautiques), située sur la presqu'île de Quiberon, mène une réflexion sur le développement de son offre de formation et sa capacité à organiser des rassemblements et conférences. Dans ce cadre, l'établissement souhaite se doter d'une nouvelle salle polyvalente de type "multiplexe", conçue pour être adaptable aux divers besoins de l'école et répondre à un manque sur le territoire local.

Les constructions sur le site de l'ENVSN en 1970 par l'architecte, Yves Guillou, se répartissent actuellement sur 12 bâtiments.

Le projet de construction de la salle multiplexe devra s'insérer dans le cadre de l'esprit de l'architecture environnante présente.

Cette salle est dimensionnée pour accueillir environ 300 personnes et pourra servir à des séminaires, conférences, réunions publiques, réunions d'associations, de fédérations et/ou de ligues, ainsi que des activités sportives occasionnelles. La salle sera modulable, avec des gradins rétractables et une scène, et pourra également se transformer en une grande salle de type gymnase pour des pratiques sportives douces. Des cloisons mobiles insonorisées permettront de la diviser en quatre volumes de 50 personnes chacun. Le projet inclura également l'aménagement des abords de l'équipement, incluant la gestion de l'accueil et du stationnement, et la restructuration des espaces verts.

L'implantation prévue pour cet équipement se situe à l'est de l'établissement, près de la route des rochers, sur la parcelle jouxtant le terrain de camping éphémère. Le terrain est cadastré AP603 en Zone Uv du PLU, à plus de 100 mètres du niveau haut des eaux, permettant une demande de permis de construire. Les réseaux d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et d'eaux pluviales sont à proximité.

2. Objectif de la Mission d'AMO

L'ENVSN, en tant que Maître d'Ouvrage, sollicite un groupement de prestations intellectuelles (architecte Maître d'œuvre, Bureau d'Étude technique, économiste de la construction) pour la mise en œuvre de son projet.

L'objectif de la présente mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est d'accompagner l'ENVSN dans l'organisation et le pilotage d'un concours d'architectes en vue de la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la salle polyvalente multiplexe et l'aménagement de ses abords.

3. Périmètre des Prestations Attendues de l'AMO

L'AMO devra fournir une assistance complète à l'ENVSN dans les étapes clés de l'organisation du concours d'architectes, notamment les missions suivantes :

3.1. Phase Pré-Concours:

- o **Définition du cadre du concours** : Aide à la détermination du type de concours (idées, projets, restreint, ouvert, etc.) et de ses modalités.
- o **Rédaction des documents de consultation**: Assistance à la rédaction du règlement du concours, du programme fonctionnel détaillé (en complément des informations fournies) et technique, des critères de sélection des candidats et des critères de jugement des projets. Le programme fonctionnel devra intégrer les éléments suivants:

Espaces d'Accueil :

- Hall d'entrée : espace de distribution/sas (15 m²).
- Vestiaires (15 m²).

Salle Polyvalente:

- Salle principale : modulable, avec cloisons mobiles, scène fixe (50 m² incluant avant-scène et coulisses), rampes d'éclairage, panneaux acoustiques, revêtement de sol adapté à la polyvalence (300 m²).
- Deux petites salles de réunion/conférence de 40 places chacune (total 80 m²).

Espaces Techniques :

- Bar : espace comptoir + cellier, avec accès direct sur la salle (20 m²).
- Loges : avec sanitaires accessibles, accès depuis l'extérieur (15 m²).
- Régie (5 m²).
- Sanitaires : accessibles depuis le hall d'entrée (20 m²).
- Locaux de rangement : accès direct depuis la salle principale, à scinder en 2 salles, possibilité d'un rangement sous la scène (45 m²).
- Office de réchauffement : avec réserve, évier, frigo, congélateur, eau chaude/froide, prises électriques, matériel de réchauffement, lave-vaisselle, plonge, local accessible depuis l'extérieur pour livraisons (35 m²).
- Local entretien: avec point d'eau (6 m²).
- Local poubelles : accessible depuis l'extérieur (6 m²).
- Chaufferie : accessible depuis l'extérieur (9 m²).

Espaces Extérieurs :

- Parvis : mise en scène de l'équipement avec utilisation de matériaux nobles (100 m²).
- Extérieurs paysagers : végétalisation des abords (750 m²).
- o **Assistance juridique et administrative :** Accompagnement dans la conformité des documents aux réglementations des marchés publics et aux exigences spécifiques des concours d'architectes.
- o **Communication :** Aide à la préparation des supports de communication pour le lancement du concours.

3.2. Phase de Concours:

- o **Gestion des candidatures :** Appui à la réception, l'analyse et la présélection des candidatures.
- Organisation des visites de site: Logistique et accompagnement des équipes candidates lors des visites du site.
- o **Réponses aux questions des candidats :** Centralisation et aide à la formulation des réponses aux questions des candidats.

- Réception et gestion des projets : Organisation de la réception des rendus et de leur anonymisation.
- o **Préparation du jury :** Constitution des dossiers pour les membres du jury, organisation des réunions du jury.

3.3. Phase Post-Concours:

- Notification des résultats: Assistance dans la communication des résultats du concours.
- o **Formalisation des documents contractuels :** Appui pour la rédaction des documents précontractuels avec l'équipe lauréate.

4. Compétences et Qualifications de l'AMO

L'AMO devra justifier de compétences solides et d'une expérience avérée dans :

- L'organisation de concours d'architecture, de préférence pour des équipements publics ou sportifs.
- La maîtrise des procédures des marchés publics.
- La connaissance des aspects programmatiques, techniques et environnementaux liés à la construction de salles polyvalentes.
- La capacité à travailler en étroite collaboration avec la Maîtrise d'Ouvrage et les différents intervenants.

5. Calendrier Prévisionnel

L'établissement souhaite déposer un permis de construire courant du premier semestre 2026 pour un démarrage de travaux avant fin 2026, avec une réception de la salle polyvalente multiplexe fin 2027. L'AMO devra proposer un calendrier détaillé de sa mission, s'inscrivant dans cette temporalité.

6. Modalités de Candidature

Les candidats devront soumettre un dossier comprenant :

- Une présentation de leur structure et de leurs références pertinentes.
- Une note méthodologique détaillant leur compréhension de la mission et leur approche pour l'organisation du concours.

- Un organigramme de l'équipe dédiée au projet avec les CV des principaux intervenants.
- Une proposition financière détaillée.

7. Critères de Sélection de l'AMO

La sélection de l'AMO sera basée sur les critères suivants :

- Expérience et références dans l'organisation de concours d'architecture.
- Pertinence de la méthodologie proposée.
- Qualité et composition de l'équipe dédiée.
- Cohérence de la proposition financière.
- Prise en compte des aspects développements durables

8. Contact

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter :

Jean-Marc YOU

Responsable des Services Techniques

Tél: 02 97 30 30 46

Mobile: 06 02 15 92 70

Email: jean-marc.you@envsn.sports.gouv.fr